



Invitation à la 5<sup>e</sup> session du Groupe de travail technique intergouvernemental  
sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 18-20 septembre 2024

Prière de répondre le 31 juillet 2024 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la 5<sup>e</sup> session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), qui aura lieu au siège de la FAO, à Rome, du 18 au 20 septembre 2024. La séance d'ouverture se tiendra le mercredi 18 septembre 2024, à 10 heures (heure d'été d'Europe centrale).

La session est convoquée à la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), qui a créé le Groupe de travail à sa 15<sup>e</sup> session ordinaire, en janvier 2015. Les statuts du Groupe de travail sont disponibles sur le site web de la Commission, à l'adresse: <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i8945fr>.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Tous les documents de la session et les documents d'information pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site web du Groupe de travail, à l'adresse: <https://www.fao.org/aquatic-genetic-resources/activities/itwg/fr/>.

La session est convoquée au titre du Programme ordinaire de la FAO. Les travaux se dérouleront en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

La 5<sup>e</sup> session du Groupe de travail sera précédée d'un dialogue technique informel, qui se tiendra le 17 septembre 2024 et aura pour thème le nouveau système d'information relatif aux ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS) de la FAO. Avant la tenue de la manifestation, des informations supplémentaires seront mises à disposition sur le site web du Groupe de travail (voir le lien ci-dessus).

./.

Les membres et membres suppléants du Groupe de travail, élus lors de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission, tenue en juillet 2023, sont les suivants:

- Afrique: Afrique du Sud, Cameroun, Maroc, Nigéria, Soudan du Sud  
*Premier suppléant:* Mozambique  
*Deuxième suppléant:* Côte d'Ivoire
- Amérique du Nord: Canada, États-Unis d'Amérique
- Amérique latine et Caraïbes: Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Équateur  
*Premier suppléant:* Jamaïque  
*Deuxième suppléant:* Colombie
- Asie: Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée  
*Premier suppléant:* Sri Lanka  
*Deuxième suppléant:* Bangladesh
- Europe: Espagne, Finlande, Italie, Norvège, Tchéquie  
*Premier suppléant:* Allemagne  
*Deuxième suppléant:* Fédération de Russie
- Pacifique Sud-Ouest: Fidji, Palaos  
*Premier suppléant:* Tonga  
*Deuxième suppléant:* Îles Marshall
- Proche-Orient: Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Oman  
*Premier suppléant:* Iraq  
*Deuxième suppléant:* Libye

Conformément aux statuts du Groupe de travail, les membres suppléants remplacent, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste ci-avant, les membres qui ont démissionné et en ont informé le secrétariat. Il est demandé aux membres de confirmer au secrétariat, par écrit, leur participation ou leur non-participation à la réunion du Groupe de travail. Si un membre du Groupe de travail n'est pas en mesure d'assister à la réunion, et en informe le secrétariat, il est remplacé rapidement par l'un des suppléants élus de la même région. Si un membre du Groupe de travail n'assiste pas à la réunion et n'en a pas informé au préalable le secrétariat, le Groupe de travail peut, en consultation avec la région, le remplacer ponctuellement par un membre de la Commission de la même région qui est présent à la réunion.

Les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer aux travaux de ce dernier en qualité d'observateurs, sur demande adressée au secrétariat de la Commission. Le Groupe de travail, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions en tant qu'observateurs.

Conformément à la demande de la Commission, le Groupe de travail se penchera sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Plan d'action mondial), notamment sur la poursuite de l'élaboration et de l'utilisation d'AquaGRIS, ainsi que des projets de directives sur la gestion génétique dans les programmes de repeuplement et la conservation des espèces aquatiques *ex situ in vitro* en banque de gènes. Le Groupe de travail examinera plus avant les indicateurs servant à suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et l'élaboration du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. La Commission a également demandé au Groupe de travail d'examiner les questions intersectorielles, telles que le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et les options envisageables afin d'établir une procédure qui permette de recenser au cas par cas les enjeux nouveaux et questions d'apparition récente à intégrer dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission.

Les membres de la Commission et les États membres et membres associés qui ne siègent pas à la Commission sont aimablement invités à informer le Directeur général, le 31 juillet 2024 au plus tard, des nom, titre officiel, adresse postale et adresse électronique de leurs représentants qui assisteront à la 5<sup>e</sup> session. Pour assister à la session sur place, au siège de la FAO, les participants devront télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport au moment de l'inscription en ligne. Les participants peuvent s'inscrire en ligne dans la section du Portail des membres de la FAO dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à la réunion en tant qu'observateurs sont priés d'indiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse [ITWG-AQGR@fao.org](mailto:ITWG-AQGR@fao.org) et de joindre à leur message une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier les conditions d'obtention de visa auprès du consulat d'Italie compétent. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays dans lequel le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un pays européen. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée sur le territoire italien. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome (Italie) n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.